



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Melun, le 13 juin 2023

Communiqué de presse Sécurisation des femmes dans l'espace public

Le ministre de l'Intérieur a lancé fin mai une vaste opération sur la sécurité des femmes dans l'espace public.

Tout au long de l'été, les forces de l'ordre, policiers et gendarmes, iront ainsi à la rencontre des concitoyens et concitoyennes afin de leur remettre un document recensant la conduite à tenir, les interlocuteurs à contacter, les numéros utiles en cas d'agression.

**Le Préfet de Seine-et-Marne se rendra auprès
des forces de l'ordre en gare de Melun,**

Jeudi 15 juin de 15h30 à 16h,

**afin d'échanger sur la réception de cette
campagne d'information par le public.**

Ce document, distribué partout en France, notamment lors de patrouilles dans les transports en commun et dans la rue vise à informer et à rappeler à chacune et chacun les gestes à avoir lorsque l'on est témoin ou victime d'une agression.

VOUS ÊTES VICTIME

En cas d'agression :



Faites du bruit et alertez les personnes autour de vous, cherchez de l'aide et tentez de vous mettre à l'abri dans un lieu sûr (administration, commerce, tiers de confiance).



Mettez-vous en sécurité pour prévenir au plus vite les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, le lieu où vous vous trouvez actuellement, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :



Déposez plainte dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou tout autre lieu adapté (hôpital, Maison des Femmes, mairie, etc.) et rencontrez si besoin un intervenant social.



Prenez contact avec les associations disponibles sur **Ma Sécurité**, un espace dédié, rassemblant toutes les informations utiles et permettant de tchater 24H/24 avec un policier ou un gendarme.

VOUS ÊTES TÉMOIN

Pendant l'agression :



Si cela ne vous met pas en danger : **intervenez ou tentez de faire diversion** en vous adressant au harceleur ou à la victime, filmez ou enregistrez la scène.



Alertez les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :



Aidez la victime à se mettre en sécurité et rassurez-la.



Signalez-vous auprès des forces de sécurité pour décrire les faits et les agresseurs, et leur présenter les photos et vidéos éventuellement prises.

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier certifié REC

LES FORCES DE L'ORDRE VOUS PROTÈGENT



Cabinet du Préfet Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77